



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Marie-Armelle Fouéré
Tél : 05.56.01.73.44
Mail : ma.fouere@inao.gouv.fr
INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

V/Réf : Christophe Richard

Objet : PLUi-H Communauté de communes
Val de l'Eyre

Monsieur le Président

Communauté de communes du Val de l'Eyre
20, route de Suzon
33 830 BELIN-BELIET

Bègles, le 16 mai 2023

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 21 avril 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de Plan Local de l'Habitat (PLUi-H) arrêté de la communauté de communes du Val de l'Eyre.

La communauté de communes du Val de l'Eyre comprend les communes de Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne et Salles. Ces communes n'appartiennent à aucune aire géographique d'Appellation d'Origine Contrôlée.

Pour information, ces communes appartiennent aux aires géographiques des produits sous Indication Géographique Protégée (IGP) suivants : Agneau de Pauillac, Asperges des sables des Landes, Atlantique, Bœuf de Bazas, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Jambon de Bayonne, Porc du Sud-Ouest et Volailles des Landes.

Un seul opérateur est habilité pour la production de l'IGP Asperges des sables des Landes sur la commune de Le Barp.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les productions bénéficiant d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie DDTM 33

INAO – Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Site de Bordeaux
1 quai Wilson
33130 BEGLES
Tél : 05.56.01.73.44
INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr – www.inao.gouv.fr

